



**B. Montant des modulations de la DJA**

*(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)*

**Critère national n°1** Pourcentage du montant de base Montant de modulation sollicité  
**Installation Hors-cadre familial** **60 %**

Modulation sollicitée : Oui  Non  | | | | | | €

Observations particulières : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Critère national n°2** Pourcentage du montant de base Montant de modulation sollicité  
**Projet Agro-écologique** **30%**

Modulation sollicitée : Oui  Non  | | | | | | €

Actions prévues : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Critère national n°3** Pourcentage du montant de base Montant de modulation sollicité  
**Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi** **30%**

Modulation sollicitée : Oui  Non  | | | | | | €

Actions prévues : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Critère régional : filières en déficit de renouvellement** Montant régional Montant de modulation sollicité

Modulation sollicitée : Oui  Non  **7 000 €** | | | | | | €

Observations particulières : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Critère national relatif au coûts de reprise/modernisation importants**

Modulation sollicitée : Oui  Non

Si oui, cocher le montant de modulation sollicité :

Tranches d'investissements :	De 100 k€ à moins de 200 k€	De 200 k€ à moins de 350 k€	350 k€ et plus
Zone de plaine :	<input type="checkbox"/> 12 000 €	<input type="checkbox"/> 14 000 €	<input type="checkbox"/> 16 000 €
Zone défavorisée simple et montagne :	<input type="checkbox"/> 15 000 €	<input type="checkbox"/> 17 500 €	<input type="checkbox"/> 20 000 €



**Cette partie précise la déclinaison régionale des critères de modulation de la DJA****1. Installation Hors-cadre familial**

Condition de parenté et de gestion en cas d'installation individuelle ou sous forme sociétaire :

- pas de lien de parenté entre le cédant ou les associés et le JA ou son conjoint jusqu'au 3ème degré inclus,
- indépendance de gestion de l'exploitation reprise avec celle de ses parents et de ses beaux-parents pendant 5 ans (moyens de production propres à chaque exploitation).

**2. Projet Agro-Ecologique**

Le candidat à l'installation doit s'engager à mettre en œuvre au moins une action agro-écologique dans le **cadre de son plan d'entreprise**, basée sur la réalisation d'un diagnostic agro-écologie et choisie parmi les actions agro-écologiques suivantes :

**Actions collectives en faveur de l'agro-écologie :**

Adhésion à un GIEE reconnu et s'engager dans le projet et/ou dans le plan d'actions

**Réalisation d'une démarche de progrès :**

**Engagement dans une démarche de réduction de l'emploi de produits phytosanitaires.** Pour vérifier cet engagement :

Inscription dans le plan d'entreprise :

- de l'acquisition de matériels d'aides à la décision et de guidage permettant une optimisation de l'usage des produits phytosanitaires (GPS et systèmes permettant une radio-localisation, coupeurs de tronçons assistés par GPS, injection directe), ou de l'adhésion à une CUMA pour l'utilisation de ces matériels.
- OU : de l'acquisition de matériels de désherbage mécanique (achat d'une bineuse, désherbineuse, houe rotative, herse étrille), ou de l'adhésion à une CUMA pour l'utilisation de ces matériels.
- OU : de l'acquisition de matériels de désherbage thermique, ou de l'adhésion à une CUMA pour l'utilisation de ces matériels.

**Engagement dans une démarche visant à optimiser l'épandage des effluents.** Pour vérifier cet engagement :

Inscription dans le plan d'entreprise de l'acquisition de matériels d'épandage des engrais de ferme permettant la maîtrise du dosage et la réduction des pertes par volatilisation à l'exception de la tonne, ou de l'adhésion à une CUMA pour l'utilisation de ces matériels

**Engagement dans une démarche visant à optimiser la performance énergétique de l'exploitation agricole.** Pour vérifier cet engagement :

Inscription dans le plan d'entreprise de l'acquisition de matériels améliorant la performance énergétique de l'exploitation (séchage solaire des fourrages, chauffage, ventilation et isolation dans les ateliers hors sols, récupération de chaleur sur bloc traite, chauffe-eau solaire pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire destinée l'usage professionnelle de l'exploitation) à condition qu'un diagnostic global GES les ait préconisés.

**Renforcement de l'autonomie fourragère et diversité des assolements :**

présence de cultures de légumineuses chaque année sur au moins 10% de la surface agricole utile de l'exploitation

**Agriculture biologique :**

Certification biologique (conversion totale ou partielle, maintien des surfaces en bio lors de la transmission)

**Haute valeur environnementale :**

Certification HVE de niveau 3

**Contractualisation d'une mesure agro-environnementale et climatique****3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi**

Le candidat à l'installation doit s'engager à mettre en œuvre au moins une action génératrice de valeur ajoutée et d'emploi **dans le cadre de son plan d'entreprise**. Les actions éligibles sont les suivantes :

**Valeur ajoutée**

accroître la valeur de la production par augmentation de la rentabilité :

Mise en place de nouvelles productions sous signe officiel de qualité de qualité (Label Rouge, AOC, AOP, IGP).

Commercialisation en circuit court (un seul intermédiaire) en démarche collective ou individuelle.

**3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi (suite)****Valeur ajoutée (suite)**diminuer les charges :

Adhésion nouvelle à une CUMA. Lorsque le critère « projet agro-écologique » a été rempli en adhérant à une CUMA pour l'utilisation d'un matériel spécifique dans le cadre d'une démarche de progrès, pour bénéficier du critère « projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi », l'adhésion nouvelle à une CUMA doit concerner un autre matériel. développer un atelier de transformation des produits de la ferme jusqu'à l'élaboration d'un produit fini :

Investissements en faveur d'un nouvel atelier de transformation ou de commercialisation de produits agricoles (outil individuel ou collectif)

mettre en place des activités agricoles peu présentes en région ou des activités non agricoles:

Mise en place d'une production agricole nouvelle et peu présente dans la région (Les productions peu présentes correspondent à la totalité des productions agricoles franc-comtoises, à l'exception des productions bovines (sauf bisons), et des grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux).

Mise en place d'une activité non agricole : celle-ci porte exclusivement sur la mise en place d'une activité touristique

**Emploi**recourir à l'emploi collectif :

Adhésion nouvelle de l'exploitation à un groupement d'employeurs

Adhésion du candidat à l'installation au service de remplacement

**4. Critère régional de modulation : filière en déficit de renouvellement**

ovins, caprins, porcins, apiculture, volailles de Bresse

**5. Critère national relatif au coûts de reprise/modernisation importants :**

Il s'agit des investissements inscrits au plan d'entreprise (coûts de reprise, investissements nécessaires à la reprise d'activité, investissements de renouvellement et de développement)

- la reprise, la mise en état, l'adaptation et l'acquisition du capital mobilier et immobilier nécessaire à l'installation, à la création et/ou au développement de l'exploitation agricole,
- l'acquisition de foncier, y compris les parts sociales représentatives de biens fonciers quand elles peuvent être identifiées en tant que telles limitée à 50.000 €,
- le rachat de parts sociales de la société dans laquelle le candidat projette de s'installer en cas d'installation sociétaire, l'acquisition en échange de numéraire apporté par le JA, de parts sociales nouvelles d'autres sociétés visant à renforcer les moyens nécessaires au développement des activités agricoles de l'exploitation du jeune.

**Nature et type d'investissements :****Investissements nécessaires au démarrage de l'activité (reprise, mise en état, adaptation et/ou acquisition du capital mobilier et immobilier) ou à la création d'exploitation agricole**

A) Reprise sous forme d'acquisition directe des actifs ou d'acquisition de parts sociales existantes de la société support de l'installation

Nature des investissements liés à la reprise :

- Capital d'exploitation (dans sa globalité),
- matériels (neufs ou occasion y compris véhicules utilitaires professionnels) cf détails B,
- bâtiments agricoles (y compris bâtiment dans le prolongement de l'activité agricole au sens de l'article L. 311.1) cf détails B,
- cheptel (cf détails B),
- foncier (cf détails B),
- plantations (cf détails B),
- améliorations foncières (drainage, irrigation),
- acquisition de parts de coopératives et de sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA, CUMA...).

## Nature et type d'investissements (suite) :

### Investissements nécessaires au démarrage de l'activité (reprise, mise en état, adaptation et/ou acquisition du capital mobilier et immobilier) ou à la création d'exploitation agricole (suite)

#### B) Réalisation d'investissements nécessaires au démarrage de l'activité

##### Type de matériels

- matériels (y compris véhicules utilitaires professionnels)
- bâtiments
- cheptel
- foncier quand le bien est destiné à un usage en lien avec l'exploitation agricole (y compris nue-propiété ou usufruit ou paiement de soultes permettant au candidat à l'installation d'acquérir la pleine propriété)
- plantation
- acquisition de parts de coopératives et de sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA, CUMA...).

### Investissements réalisés après l'installation au cours des 4 années du PE

##### Type de matériels :

- matériels de traction
- matériels de culture : labour, fertilisation (organique et minérale) semis, traitement, récolte, stockage,
- matériels de fenaison (de la fauche à la récolte)
- matériels de récoltes autres
- machines automotrices à vendanger
- matériels de transport
- matériels de conditionnement destinés à la transformation et à la vente en circuit court
- matériels autres (à préciser)

##### Type de bâtiment :

- Serre, tunnel
- Cave
- Bâtiment destinés au logement de bovins
- Porcherie
- Bergerie
- Chèvrerie
- Bâtiments destinés aux activités équestres
- Bâtiments destinés au logement de volailles
- Bâtiment destinés au logement d'autres animaux (gibier à poils, apiculture, héliciculture, autres animaux à préciser)
- Bâtiment de stockage (fourrage, céréales...)
- Bâtiment destinés à la transformation et à la vente en circuit court
- Autres bâtiment (préciser l'usage)

##### Type de cheptel :

- Uniquement les animaux comptabilisés en immobilisation dans la comptabilité de l'exploitation

##### Type d'investissement foncier :

Terrains à vocation agricole, bâtiments agricoles et/ou sols des bâtiments agricoles, parts sociales représentatives de bien foncier tel qu'un GFA ; le bien est destiné à un usage en lien avec l'exploitation agricole.

##### Type d'aménagements fonciers :

Irrigation, drainage, plantations de haies, autres

##### Type de plantations :

Vignes, arbres fruitiers, pépinières, autres

##### Autres types :

- Investissements touristiques
- éolienne, panneaux photovoltaïque, unité de méthanisation , destinés à l'autonomie énergétique de l'exploitation.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. L'opération s'inscrit-elle dans la mise en œuvre du projet d'un GIEE ?

oui  non

### 2. L'exploitation est-elle reconnue en AB ou en cours de conversion, totalement ou partiellement ?

- oui, exploitation reconnue partiellement en AB ou en conversion partielle
- oui exploitation reconnue totalement en AB ou en conversion totale
- non

### 3. L'exploitation est-elle engagée dans une démarche de qualité autre que la certification AB ou Haute Valeur environnementale (HVE) ?

- SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine) uniquement
- MV (Mentions Valorisantes : montagne, fermier, produits de pays...)
- CCP (Certification de Conformité des Produits)
- MV et SIQO
- Non

### 4. Si les produits de l'exploitation sont sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) s'agit-il ?

- AOP
- IGP
- Label Rouge
- Spécialité traditionnelle garantie

### 5. Si les produits de l'exploitation sont sous Mention Valorisante, nature de cette mention ?

- Montagne
- Fermier
- Sans objet

### 6. L'exploitation est-elle engagée dans une démarche de certification environnementale de niveau 2 ou de niveau 3 (HVE) ?

- oui, niveau 2
- oui niveau 3 (certification Haute Valeur Environnementale)
- non

### 8. L'exploitation met-elle en œuvre une MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) système ?

- oui, en cours de contractualisation
- oui, exploitation engagée
- non

Si oui, quel est le code de cette MAEC (IT 2015-1070) Code : \_\_\_\_\_

### 9. Situation de l'exploitation au regard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement :

- RSD
- Déclaration ICPE
- Enregistrement ICPE
- Autorisation ICPE
- Sans objet

### 10. Commercialisation circuit court :

- oui
- non

### 11. Création ou développement d'un atelier de transformation :

- oui
- non

**12. Création ou développement d'un atelier de diversification :**

- oui  
 non

**13. Recours à l'emploi collectif :**

- oui  
 non

**14. Nombre d'emplois créé hors JA en ETP :**

hommes : |\_|, |\_|

femmes : |\_|, |\_|

**PIÈCES À FOURNIR**

**Pièces à fournir au moment du dépôt de la demande d'aide**

Les pièces justificatives listées ci-après sont nécessaires à l'attribution des modulations sollicitées et sont complémentaires aux pièces justificatives exigées dans le formulaire de demande d'aides à l'installation.

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au guichet unique	Sans objet
Copie livret de famille des parents	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation hors cadre familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie livret de famille des beaux-Parents	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation hors cadre familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autodiagnostic agroécologie de l'exploitation du cédant	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation projet agro-écologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostic des capacités de stockage des effluents	Candidat en production bovine, ovine, caprine et porcine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de certification AB du cédant	Demandeur sollicitant la modulation agro-écologie qui reprend des surfaces en AB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation certification AB de la société	Demandeur sollicitant la modulation agro-écologie qui intègre une société certifiée AB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT, Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande d'aides à l'installation

**Pièces à fournir en fin de plan d'entreprise en fonction des majorations modulations demandées**

Critère de modulation sollicité	Sous-critère	Action	Pièces à fournir en fin de PE
Agro-écologie	Action collective en faveur de l'agro-écologie	Adhésion à un GIEE	Justificatif d'adhésion
	Engagement dans une démarche de réduction de l'emploi des produits phytosanitaires	Acquisition de matériels (liste fixée dans arrêté régional DJA) ou adhésion à une CUMA pour l'un des matériels listés dans l'arrêté DJA	En cas d'acquisition (neuf ou occasion) facture d'achat et liste des immobilisations En cas d'adhésion à une CUMA : justificatif d'adhésion à la CUMA pour ce type de matériel.
	Engagement dans une démarche visant à optimiser l'épandage des effluents	Acquisition de matériels (liste fixée dans arrêté régional DJA) ou adhésion à une CUMA pour l'un des matériels listés dans l'arrêté DJA	En cas d'acquisition (neuf ou occasion) facture d'achat et liste des immobilisations En cas d'adhésion à une CUMA : justificatif d'adhésion à la CUMA pour ce type de matériel.
	Engagement dans une démarche visant à optimiser la performance énergétique de l'exploitation agricole	Acquisition de matériels améliorant la performance énergétique de l'exploitation (séchage solaire des fourrages et céréales, chauffage, ventilation, et isolation des ateliers hors sols à condition que l'opération résulte d'une préconisation d'un diagnostic global GES	- Diagnostic global GES, - Factures justifiant l'investissement, - Liste des immobilisations
	Renforcement de l'autonomie fourragère et diversité des assolements	Présence de cultures de légumineuses chaque année sur au moins 10 % de la SAU de l'exploitation	Dossiers PAC pour toutes les années concernées (déjà en DDT)



Critère de modulation sollicité	Sous-critère	Action	Pièces à fournir en fin de PE
Agro-écologie (suite)	Agriculture biologique	Agriculture biologique	Justificatif de certification biologique
	Haute valeur environnementale	----	Attestation positionnement HVE de niveau 3 de l'exploitation
	Contractualisation d'une mesure agro-environnementale	Reprise, poursuite ou engagement d'une MAEC avant l'année 4 Dossiers PAC pour toutes les années concernées (déjà en DDT)	Dossiers PAC pour toutes les années concernées (déjà en DDT)
Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi	Valeur ajoutée	Mise en place d'une nouvelle production (inexistante sur l'exploitation) sous signe officiel de qualité (Label Rouge, AOC, AOP, IGP)	Justificatif de mise en place de la production et justification du signe de qualité ; cette production doit toujours être présente en dernière année du PE
		Commercialisation en circuit court	Éléments comptables, factures ou toutes autres pièces probantes
		Diminuer les charges par adhésion à une CUMA	Justificatif d'adhésion à la CUMA
		Développer un atelier de transformation ou de commercialisation de produits agricoles	Factures et liste des immobilisations ; les équipements doivent être présents et opérationnels en année 4
		Mettre en place des activités agricoles peu présentes ou des activités non agricoles (activité touristique uniquement)	Factures et éléments comptables ; ces activités doivent être présentes et opérationnelles en année 4
	Emploi	Adhésion service de remplacement ou groupement d'employeurs	Justificatifs d'adhésion pour les années 2, 3, 4
Filière en déficit de renouvellement	Filière en déficit de renouvellement	Présence dans l'exploitation d'un atelier de production portant sur au moins une production appartenant aux filières en déficit de renouvellement	Éléments comptables
Coûts de reprise/modernisation importants	Reprise (installation individuelle), investissements à l'installation et durant le PE	Reprise d'exploitation : matériels, cheptel, bâtiments, et autres investissements	Factures et liste des immobilisations ; les équipements doivent être présents et opérationnels en année 4
	Reprise (installation sociétaire)	Achats de parts sociales de la société dans laquelle le candidat s'installe	PV d'AG de la société
	Autres investissements	Acquisition de parts d'autres sociétés	attestation du/des président(s) des sociétés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère en charge de l'Agriculture, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT.

#### Je m'engage :

- à respecter les engagements du plan d'entreprise et se conformer aux obligations liées aux vérifications et contrôles administratifs relatifs à sa mise en œuvre
- à respecter les conditions inhérentes à l'octroi des modulations. Pour la modulation hors cadre familial, les conditions seront vérifiées à l'installation et au moment de l'événement en cas de fusion ou de regroupement de l'exploitation du JA pendant la durée du plan ; pour les autres modulations les conditions seront vérifiées au terme du plan d'entreprise. I

#### Je suis informé(e)

que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

**Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire :**